

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

No.: 200-06-000243-207

ACTION COLLECTIVE
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

MARCEL GAGNON

Demandeur

c.
STATION MONT-SAINTE-ANNE INC.

Défenderesse /
Demanderesse en intervention forcée
et en garantie

c.
HYDRO-QUÉBEC
et
DOPPELMAYR CANADA LTÉE
et
MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE
et
FRANKLIN EMPIRE INC.
et
THETFORD ARMATURE INC.
et
MDL ÉNERGIE INC.

Défenderesses en intervention forcée
et en garantie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

No.: 200-06-000244-205

ACTION COLLECTIVE
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

MÉLANIE ANCTIL

Demanderesse

c.
STATION MONT-SAINTE-ANNE INC.

Défenderesse /
Demanderesse en intervention forcée
et en garantie

c.
HYDRO-QUÉBEC
et
DOPPELMAYR CANADA LTÉE
et
MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE
et
FRANKLIN EMPIRE INC.
et
THETFORD ARMATURE INC.
et
MDL ÉNERGIE INC.

Défenderesses en intervention forcée
et en garantie

1. Remplir **obligatoirement** cette page lors du dépôt d'un **1^{er} protocole de l'instance ou d'une proposition de protocole de l'instance**. Elle doit être placée devant le protocole ou la proposition de protocole de l'instance (avant la page 1) et y être agrafée.
2. **Ne pas remplir ni joindre** cette page lors du dépôt d'un protocole de l'instance modifié.
3. Pour chaque question posée, vous devez cocher le **oui** ou le **non** (à défaut de quoi la réponse sera réputée **oui**).

Les parties prévoient tenir un ou des interrogatoires dont la durée excède celles énoncées à l'article 229 C.p.c.? (section 5 du protocole)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Il est prévu que plus de deux représentants d'une même partie seront interrogés? (section 5 du protocole)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Au moins une partie prévoit produire une défense écrite? (section 7 du protocole)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Le coût total des expertises représente plus de 12 % de la valeur en litige ou plus de 12 000 \$? (section 9 du protocole)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Les parties demandent une prolongation de délai? (section 10 du protocole)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

RÉSERVÉ AU GREFFIER : Cocher si protocole trié pour saisie CHEM*EXA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

No.: 200-06-000243-207

ACTION COLLECTIVE
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

MARCEL GAGNON

Demandeur

c.

STATION MONT-SAINTE-ANNE INC.

Défenderesse /
Demanderesse en intervention forcée
et en garantie

c.

HYDRO-QUÉBEC

et

DOPPELMAYR CANADA LTÉE

et

MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE

et

FRANKLIN EMPIRE INC.

et

THETFORD ARMATURE INC.

et

MDL ÉNERGIE INC.

Défenderesses en intervention forcée
et en garantie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

No.: 200-06-000244-205

ACTION COLLECTIVE
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

MÉLANIE ANCTIL

Demanderesse

c.

STATION MONT-SAINTE-ANNE INC.

Défenderesse /
Demanderesse en intervention forcée
et en garantie

c.

HYDRO-QUÉBEC

et

DOPPELMAYR CANADA LTÉE

et

MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE

et

FRANKLIN EMPIRE INC.

et

THETFORD ARMATURE INC.

et

MDL ÉNERGIE INC.

Défenderesses en intervention forcée
et en garantie

PREMIER PROTOCOLE DE L'INSTANCE
Cour supérieure du Québec - division de Québec
(art. 148 C.p.c.)

1. Généralités	
Date de signification de la demande introductive d'instance	19 mai 2021
Expiration du délai de rigueur (de la signification de la procédure introductive) ¹	19 novembre 2021
Nature du litige : Dommages et intérêts – Action collective	
Montant en litige : 200-06-000243-207 : 25 843,00 \$ pour Michel Gagnon et à préciser pour les autres membres du groupe 200-06-000244-205 : 66 000\$ pour Mélanie Anctil et à préciser pour les autres membres du groupe	
Questions en litige (si possible communes) : 1- La défenderesse est-elle responsable des dommages subis par les membres des groupes suite aux dysfonctionnements de la remontée mécanique de type télécabine opérée par elle et survenus les 21 février 2020 et 11 mars 2020 ? 2- Quelle est la valeur des dommages causés à chaque membre des groupes? 3- Les membres ont-ils le droit à des dommages et intérêts punitifs, et quelle en est la valeur le cas échéant? (Dossier Anctil) 4- Les appels en garantie sont-ils bien fondés? 5- Le cas échéant, quelle est la part de responsabilité de chaque défenderesse/défenderesses en garantie?	
Avant le dépôt des procédures judiciaires, les parties ont considéré le recours aux modes privés de prévention et de règlement des différends (art. 1, al. 3 et 148 C.p.c.) <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
Dans l'affirmative, les parties ont participé, avant le dépôt des procédures judiciaires, à un mode privé de prévention et de règlement des différends <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
La tenue d'une conférence de règlement à l'amiable : <input type="checkbox"/> sera demandée <input type="checkbox"/> est probable <input checked="" type="checkbox"/> est possible <input type="checkbox"/> est exclue	

¹ Ne pas oublier que le protocole est présumé accepté 20 jours après son dépôt au greffe (art. 149 et 150 C.p.c.); le délai de rigueur court dès lors, sauf en cas de gestion ou prolongation ordonnée par le tribunal (art. 173 al. 1 C.p.c.), ou si le protocole est déposé hors délai (art. 173 al. 3 C.p.c.).

2. Moyens préliminaires		Date limite de présentation
<input type="checkbox"/> Moyen déclinatoire (art. 167 C.p.c.)	- par la défense	
<input type="checkbox"/> Moyen d'irrecevabilité (art. 168 C.p.c.)	- par la défense	
<input type="checkbox"/> Cautionnement pour frais (art. 492 C.p.c.)	- par la défense	
<input checked="" type="checkbox"/> Précisions (art. 169 C.p.c.)	- par les défenderesses en garantie et en intervention forcée à la partie	FAIT
<input type="checkbox"/> Radiation d'allégations (art. 169 C.p.c.)	- par	
<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Demande pour être mis hors de Cause	- par Thetford Armature inc.	27 janvier 2022
<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Demande de communication de documents additionnels préalables aux interrogatoires, demande de communication de documents complets.	- par les parties	25 mars 2022
<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Gestion de l'instance sur les échéances de production des expertises	- par les parties	25 mars 2022
<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Demandes relatives à l'identité des témoins qui seront interrogés au préalable	- par les parties	<p>Les parties identifieront les témoins à être interrogés (oralement ou par écrit) par lettres échangées entre avocats au plus tard le 25 février 2022.</p> <p>En cas de litige, les parties présenteront une demande au tribunal au plus tard le 25 mars 2022.</p> <p>Suivant l'interrogatoire de M. Maxime Cretin, les Demandeurs et les Défenderesses en garantie se réservent le droit d'interroger un/des témoins supplémentaires quant aux faits connus de ces derniers. Les Demandeurs ou les Défenderesses en garantie pourront transmettre une demande au tribunal en ce sens au plus tard le 19 août 2022.</p>

3. Incidents		Date limite de présentation
<input checked="" type="checkbox"/> Intervention forcée (art. 188 C.p.c)	- par défenderesse Mont-Sainte-Anne	FAIT
<input checked="" type="checkbox"/> Appel en garantie (art. 189 C.p.c)	- par défenderesse Mont-Sainte-Anne	FAIT
<input checked="" type="checkbox"/> Modification d'acte de procédure (art. 206 C.p.c)	- par tous	En tout temps
<input type="checkbox"/> Autre :	- par	

4. Mesures de sauvegarde (art. 158 al. 5 C.p.c.)		Date limite de présentation
Demandées par :		
Nature :		
Demandées par :		
Nature :		

5. Interrogatoires préalables nécessaires (art. 221 C.p.c.)		Date limite tenue
Des témoins de la demande (Interrogatoires menés par les demandeurs et les Défenderesse en garantie)		
Nom : Un représentant de Station Mont-Sainte-Anne inc.	Durée : 3 h. - <input checked="" type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit	Semaine du 25 juillet 2022
Nom : Préposé(e) de Station Mont-Sainte-Anne inc. présent(e) le 21 février 2020	Durée : 2 h. - <input checked="" type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit	Semaine du 25 juillet 2022
La défenderesse Station Mont-Sainte-Anne inc. s'oppose à l'interrogatoire préalable de ce témoin ce qui pourra être débattu selon les modalités prévues ci-haut.		
Nom : Préposé(e) de Station Mont-Sainte-Anne inc. présent(e) le 11 mars 2020	Durée : 2 h. - <input checked="" type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit	Semaine du 25 juillet 2022
La défenderesse Station Mont-Sainte-Anne inc. s'oppose à l'interrogatoire préalable de ce témoin ce qui pourra être débattu selon les modalités prévues ci-haut.		
Les Demandeurs et les Défenderesses en garantie se réservent le droit d'interroger un/des témoins supplémentaires quant aux faits connus de ces derniers, suivant l'interrogatoire de M. Maxime Cretin.		Semaine du 10 octobre 2022
Des témoins de la défense (Interrogatoires menés par la défenderesse Station Mont-Sainte-Anne inc.)		
Nom : Mélanie Anctil (sous réserve, voir case 2)	Durée : 3 h. - <input checked="" type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit	14 avril 2022

Nom : Marcel Gagnon (sous réserve, voir case 2) (incluant membres additionnels le cas échéant)Durée : 3 h. - <input checked="" type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit Les Demandeurs s'opposent à l'interrogatoire préalable d'autres membres du groupe, ce qui pourra être débattu selon les modalités prévues ci-haut.	14 avril 2022
Des témoins des défenderesses en garantie (Interrogatoires menés par les Parties)	
Nom : Un représentant de Hydro Québec Durée : 2 h. - <input checked="" type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit	Semaines des 24 et 31 octobre 2022
Nom : Un représentant de Doppelmayr Durée : 3 h. - <input checked="" type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit	Semaines des 24 et 31 octobre 2022
Nom : Un représentant de Moteurs Électriques Durée : 3 h. - <input checked="" type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit	Semaines des 24 et 31 octobre 2022
Nom : Un représentant de Franklin Empire Durée : 2 h. - <input checked="" type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit	Semaines des 24 et 31 octobre 2022
Nom : Un représentant de Thetford Armature Durée : 2 h. - <input checked="" type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit	Semaines des 24 et 31 octobre 2022
Nom : Un représentant de MDL Énergie Inc Durée : 2 h. - <input checked="" type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit	Semaines des 24 et 31 octobre 2022
N.B. : La partie qui interroge requerra, au moins 14 jours à l'avance, tous les documents à être discutés avec le témoin, qui devra les communiquer au moins 3 jours avant l'interrogatoire; les engagements encore manquants seront communiqués à toutes les parties au plus tard 14 jours après l'interrogatoire.	

SJ-1124 (2021-01)

2

6. Expertises nécessaires (art. 232 C.p.c.)	Date limite de production
Expertise commune <input type="checkbox"/> OUI	
Si oui, nature : Si non, motifs de refus : La nature du dossier ne permet pas d'effectuer procéder par expertise commune	
Expertises par la demande (une seule par discipline)	
Nature : Expertises techniques (les demandeurs prévoient à ce stade une expertise en Génie mécanique et une en Génie électrique) Nature : Expertise(s) médicale sur les dommages subis par les membres des groupes Nature : Autres disciplines avec l'autorisation du tribunal	Date proposée par la demande : 17 octobre 2022 Date proposée par la défense : - Date proposée par les défenderesses en garantie : 17 octobre 2022

Expertises par la défense Mont-Sainte-Anne (une seule par discipline)	
Nature : Expertise technique sur la cause des dommages Nature : Expertise médico-légale des demandeurs et les membres du groupe (les demandeurs s'opposent à ce que des examens médicaux soient effectués sur les membres du groupe autre que les demandeurs)	Date proposée par la demande : 11 juillet 2022 Date proposée par la défense : 1 ^{er} décembre 2022 Date proposée par les défenderesses en garantie : 11 juillet 2022
Expertises par les défenderesses en Garantie	
Nature : Expertises techniques	Date proposée par la demande : 17 octobre 2022 Date proposée par la défense : - Date proposée par les défenderesses en garantie : 17 octobre 2022

7. Défense (art. 171 C.p.c.)		Date limite de production
<input checked="" type="checkbox"/> orale (par exposé sommaire) <input type="checkbox"/> écrite, par la partie défenderesse principale et les défenderesse en garantie et intervention forcée; Si écrite, énoncer les éléments de défense justifiant l'écrit : _____		20 mai 2022 (Par MSA)
<input checked="" type="checkbox"/> orale (par exposé sommaire) <input type="checkbox"/> écrite, par les défenderesses en garantie et en intervention forcée; Si écrite, énoncer les éléments de défense justifiant l'écrit : _____		2 mois suivant les interrogatoires du représentant de MSA (Par les défenderesses en garantie)
Demande reconventionnelle par	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
Défense reconventionnelle	<input type="checkbox"/> orale <input type="checkbox"/> écrite	

8. Communication de la preuve (art. 247, 248 C.p.c.)		Date limite de
Par la demande :	pièces déclarations écrites autres :	11 novembre 2022
Par la défense :	pièces déclarations écrites autres :	25 novembre 2022
Par les défenderesses en garantie :	pièces déclarations écrites autres :	9 décembre 2022

SJ-1124 (2021-01)

9. Les frais de justice (art. 339 C.p.c.)		Coûts prévisibles
Coût total des expertises	en demande	75 000 \$
	en défense par Mont-Sainte-Anne	40 000\$
	en défense en garantie	70 000\$
Coût total des autres frais de justice	en demande	15 000 \$
	en défense par Mont-Sainte-Anne	15 000\$
	en défense en garantie	20 000\$

10. La demande d'inscription pour instruction et jugement (art. 173 et 174 C.p.c.)

Elle sera produite à l'intérieur du délai de rigueur déterminé selon l'article 173 C.p.c.
(le délai débutant 20 jours suivant le dépôt du protocole au greffe, sauf en cas de gestion, ou prolongation ordonnée par le tribunal, ou si le protocole est déposé hors délai).

ou

Les parties sollicitent une prolongation du délai de **11 mois pour porter cette date au 16 décembre 2022**
(art. 148 al. 8, 158 al. 7 et 173 C.p.c.).

11. Les parties entendent utiliser le mode de notification suivant (art. 110 et ss C.p.c.)

huissier télécopieur courriel

autre :

N.B. : Le non-respect du protocole peut constituer un manquement sanctionné par les articles 341 et 342 C.p.c.

Le 28 janvier 2022

Tremblay Bois

Me Jean Sébastien D'Amours
Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.
 1195, avenue Lavigerie, Iberville Un, Bureau 200
 Québec (Québec) G1V 4N3
 Procureur(s) des demandeurs Marcel Gagnon et
 Mélanie Anctil
 Téléphone : (418) 658-9966
 Télécopieur : (418) 658-6100
 Courriel : jsdamours@tremblaybois.ca

Le

Me François Joubert
Gasco Goodhue St-Germain S.E.N.C.R.L.
 600, De Maisonneuve Ouest, Bureau 1910
 Montréal (Québec) J3A 3J2
 Procureur(s) de la défenderesse Station Mont-Sainte-
 Anne Inc.
 Téléphone : 514 397-0066
 Télécopieur : 514 397-0393
 Courriel : françois.joubert@gasco.qc.ca

Le 27 janvier 2022

Gilbert Simard Tremblay

Me Yves Tourangeau
Gilbert Simard Tremblay S.E.N.C.R.L.
 1200, avenue McGill College, Bureau 1800
 Montréal (Québec) H3B 4G7
 Procureur(s) de la défenderesse en garantie Thetford
 Armature Inc.
 Téléphone : 514 394-2700
 Télécopieur : 514 394-0014
 Courriel : ytourangeau@gstlex.com

Le 28 janvier 2022

Hydro-Québec-aj.

Me William Moran
Hydro-Québec
 75, boul. René-Lévesque Ouest, 4ème étage
 Montréal (Québec) H2Z 1A4
 Procureur(s) de la défenderesse en garantie Hydro-
 Québec
 Téléphone : 514 289-2211
 Télécopieur : 514 289-2007
 Courriel : moran.william@hyrdoquebec.com

9. Les frais de justice (art. 339 C.p.c.)		Coûts prévisibles
Coût total des expertises	en demande	75 000 \$
	en défense par Mont-Sainte-Anne	40 000\$
	en défense en garantie	70 000\$
Coût total des autres frais de justice	en demande	15 000 \$
	en défense par Mont-Sainte-Anne	15 000\$
	en défense en garantie	20 000\$

10. La demande d'inscription pour instruction et jugement (art. 173 et 174 C.p.c.)

Elle sera produite à l'intérieur du délai de rigueur déterminé selon l'article 173 C.p.c.
(le délai débutant 20 jours suivant le dépôt du protocole au greffe, sauf en cas de gestion, ou prolongation ordonnée par le tribunal, ou si le protocole est déposé hors délai).

ou

Les parties sollicitent une prolongation du délai de **11 mois pour porter cette date au 16 décembre 2022**
(art. 148 al. 8, 158 al. 7 et 173 C.p.c.).

11. Les parties entendent utiliser le mode de notification suivant (art. 110 et ss C.p.c.)

huissier télécopieur courriel

autre :

N.B. : Le non-respect du protocole peut constituer un manquement sanctionné par les articles 341 et 342 C.p.c.

Le

Le *27 janvier 2022*
Gasco Goodhue St-Germain

Me Jean Sébastien D'Amours
Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.
1195, avenue Lavigerie, Iberville Un, Bureau 200
Québec (Québec) G1V 4N3
Procureur(s) des demandeurs Marcel Gagnon et
Mélanie Anctil
Téléphone : (418) 658-9966
Télécopieur : (418) 658-6100
Courriel : jsdamours@tremblaybois.ca

Me François Joubert
Gasco Goodhue St-Germain S.E.N.C.R.L.
600, De Maisonneuve Ouest, Bureau 1910
Montréal (Québec) J3A 3J2
Procureur(s) de la défenderesse Station Mont-Sainte-
Anne Inc.
Téléphone : 514 397-0066
Télécopieur : 514 397-0393
Courriel : françois.joubert@gasco.qc.ca

Le

Le

Me Yves Tourangeau
Gilbert Simard Tremblay S.E.N.C.R.L.
1200, avenue McGill College, Bureau 1800
Montréal (Québec) H3B 4G7
Procureur(s) de la défenderesse en garantie Thetford
Armature Inc.
Téléphone : 514 394-2700
Télécopieur : 514 394-0014
Courriel : ytourangeau@gstlex.com

Me William Moran
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4ème étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Procureur(s) de la défenderesse en garantie Hydro-
Québec
Téléphone : 514 289-2211
Télécopieur : 514 289-2007
Courriel : moran.william@hyrdoquebec.com

Le 28 janvier 2022

Michaud LeBel

Me Annie Pelletier
Me Benjamin Poirier
Michaud Lebel S.E.N.C.R.L.
1265, Charest Ouest, Bureau 1265
Québec (Québec) G1N 2C9
Procureur(s) de la défenderesse en garantie MDL
Énergie Inc.
Téléphone : 418 688-2225
Télécopieur : 418 688-5524
Courriels :
apelletier@michaudlebel.com
bpoirier@michaudlebel.com

Le

Me Marc James Tacheji
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L.
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C.P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Procureur(s) de la défenderesse en garantie
Doppelmayr Canada Ltée
Téléphone : 514 397-5272
Télécopieur : 514 397-7600
Courriel : mtacheji@fasken.com

Le

Me Erik P. Masse
Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L.
5, place Ville Marie, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 2G2
Procureur(s) de la défenderesse en garantie Moteurs
Électriques Laval Ltée
Téléphone : 514 878-3081
Télécopieur : 514 878-3053
Courriel : epmasse@belangersauve.com

Le

Me Pierre Gourdeau
Me Kathleen Dufour
Carter Gourdeau Avocats S.E.N.C.R.L.
5600, bd des Galeries, bureau 333
Québec (Québec) G2K 2H6
Procureur(s) de la défenderesse en garantie Franklin
Empire Inc.
Téléphone : 418 628-1800
Télécopieur : 418 628-1801
Courriel : notification@cartergourdeau.ca

2 Le présent protocole doit être notifié aux parties, à moins qu'elles ne l'aient signé (art. 149 C.p.c.); preuve de cette notification doit être jointe au protocole.

SJ-1124 (2021-01)

Le 27 janvier 2022



Le

Me Annie Pelletier
Michaud Lebel S.E.N.C.R.L.
1265, Charest Ouest, Bureau 1265
Québec (Québec) G1N 2C9
Procureur(s) de la défenderesse en garantie MDL
Énergie Inc.
Téléphone : 418 688-2225
Télécopieur : 418 688-5524
Courriel : apelletier@michaudlebel.com

Le

Me Marc James Tacheji
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L.
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C.P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Procureur(s) de la défenderesse en garantie
Doppelmayr Canada Ltée
Téléphone : 514 397-5272
Télécopieur : 514 397-7600
Courriel : mtacheji@fasken.com

Me Erik P. Masse
Bélangier Sauvé S.E.N.C.R.L.
5, place Ville Marie, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 2G2
Procureur(s) de la défenderesse en garantie Moteurs
Électriques Laval Ltée
Téléphone : 514 878-3081
Télécopieur : 514 878-3053
Courriel : epmasse@belangersauve.com

Le

Me Pierre Gourdeau
Me Kathleen Dufour
Carter Gourdeau Avocats S.E.N.C.R.L.
5600, bd des Galeries, bureau 333
Québec (Québec) G2K 2H6
Procureur(s) de la défenderesse en garantie Franklin
Empire Inc.
Téléphone : 418 628-1800
Télécopieur : 418 628-1801
Courriel : notification@cartergourdeau.ca

² Le présent protocole doit être notifié aux parties, à moins qu'elles ne l'aient signé (art. 149 C.p.c.); preuve de cette notification doit être jointe au protocole.

SJ-1124 (2021-01)

Le

Me Annie Pelletier
Michaud Lebel S.E.N.C.R.L.
1265, Charest Ouest, Bureau 1265
Québec (Québec) G1N 2C9
Procureur(s) de la défenderesse en garantie MDL
Énergie Inc.
Téléphone : 418 688-2225
Télécopieur : 418 688-5524
Courriel : apelletier@michaudlebel.com

Le 27 janvier 2022

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Me Marc James Tacheji
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L.
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C.P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Procureur(s) de la défenderesse en garantie
Doppelmayr Canada Ltée
Téléphone : 514 397-5272
Télécopieur : 514 397-7600
Courriel : mtacheji@fasken.com

Le

Me Erik P. Masse
Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L.
5, place Ville Marie, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 2G2
Procureur(s) de la défenderesse en garantie Moteurs
Électriques Laval Ltée
Téléphone : 514 878-3081
Télécopieur : 514 878-3053
Courriel : epmasse@belangersauve.com

Le

Me Pierre Gourdeau
Me Kathleen Dufour
Carter Gourdeau Avocats S.E.N.C.R.L.
5600, bd des Galeries, bureau 333
Québec (Québec) G2K 2H6
Procureur(s) de la défenderesse en garantie Franklin
Empire Inc.
Téléphone : 418 628-1800
Télécopieur : 418 628-1801
Courriel : notification@cartergourdeau.ca

² Le présent protocole doit être notifié aux parties, à moins qu'elles ne l'aient signé (art. 149 C.p.c.); preuve de cette notification doit être jointe au protocole.

SJ-1124 (2021-01)

Le

Me Annie Pelletier
Michaud Lebel S.E.N.C.R.L.
1265, Charest Ouest, Bureau 1265
Québec (Québec) G1N 2C9
Procureur(s) de la défenderesse en garantie MDL
Énergie Inc.
Téléphone : 418 688-2225
Télécopieur : 418 688-5524
Courriel : apelletier@michaudlebel.com

Le

Me Marc James Tacheji
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L.
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C.P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Procureur(s) de la défenderesse en garantie
Doppelmayr Canada Ltée
Téléphone : 514 397-5272
Télécopieur : 514 397-7600
Courriel : mtacheji@fasken.com

Le

Me Erik P. Masse
Bélangier Sauvé S.E.N.C.R.L.
5, place Ville Marie, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 2G2
Procureur(s) de la défenderesse en garantie Moteurs
Électriques Laval Ltée
Téléphone : 514 878-3081
Télécopieur : 514 878-3053
Courriel : epmasse@belangersauve.com

Le 28 janvier 2022

Carter Gourdeau, avocats

Me Pierre Gourdeau
Me Kathleen Dufour
Carter Gourdeau Avocats S.E.N.C.R.L.
5600, bd des Galeries, bureau 333
Québec (Québec) G2K 2H6
Procureur(s) de la défenderesse en garantie Franklin
Empire Inc.
Téléphone : 418 628-1800
Télécopieur : 418 628-1801
Courriel : notification@cartergourdeau.ca

² Le présent protocole doit être notifié aux parties, à moins qu'elles ne l'aient signé (art. 149 C.p.c.); preuve de cette notification doit être jointe au protocole.

Roxanne Waty Veilleux

De: Roxanne Waty Veilleux
Envoyé: 28 janvier 2022 14:12
À: [REDACTED]@[REDACTED]
Cc: Jean-Sébastien D'Amours, Tremblay Bois Avocats
Objet: Vous-même c. Station Mont-Sainte-Anne inc. et als. - Protocole de l'instance [TREMBLAY-BOIS-IMANAGE.FID232361]
Pièces jointes: Protocole de l'instance(1525557.1).pdf

Monsieur Gagnon,

Vous trouverez ci-joint le *Protocole de l'instance* qui sera déposé au dossier de la Cour supérieure. Il s'agit d'un échéancier convenu entre les avocats des parties dans le cadre de votre dossier.

Prenez note qu'aucune action de votre part n'est requise pour le moment et que ce document vous est transmis uniquement à titre informatif.

Veillez recevoir, nos meilleures salutations.

Roxanne Waty Veilleux
Adjointe de Me Jean-Sébastien D'Amours et Me Alix Félin-Germain

Veillez noter qu'en raison de la pandémie COVID-19, nous continuons d'exercer nos activités en mode télétravail et nous sommes toujours disponibles pour vous assister. Notez que nos bureaux ne sont pas accessibles pour le moment. Nous vous remercions de votre compréhension.

Tél. : 418 658-9511, poste 218
Télec. : 418 658-6100

TREMBLAYBOIS.CA



Mise en garde : l'utilisation du courrier électronique peut comporter des risques, notamment de violation de confidentialité de l'information. Si vous ne désirez pas que nous échangeons par ce mode, veuillez nous en faire part.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Seul le destinataire est autorisé à prendre connaissance du présent document et ses annexes. **Son contenu est confidentiel** et relève du secret professionnel de l'avocat. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu ce message par erreur, nous vous saurions gré de nous en aviser au **418-658-9966** et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autres ou le reproduire.

Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. fait affaires sous le nom de Tremblay Bois avocats.

Roxanne Waty Veilleux

De: Roxanne Waty Veilleux
Envoyé: 28 janvier 2022 14:12
À: [REDACTED]@[REDACTED]
Cc: Jean-Sébastien D'Amours, Tremblay Bois Avocats
Objet: Vous-même c. Station Mont-Sainte-Anne inc. et als. - Protocole de l'instance [TREMBLAY-BOIS-IMANAGE.FID232362]
Pièces jointes: Protocole de l'instance(1525557.1).pdf

Madame Anctil,

Vous trouverez ci-joint le *Protocole de l'instance* qui sera déposé au dossier de la Cour supérieure. Il s'agit d'un échéancier convenu entre les avocats des parties dans le cadre de votre dossier.

Prenez note qu'aucune action de votre part n'est requise pour le moment et que ce document vous est transmis uniquement à titre informatif.

Veuillez recevoir, nos meilleures salutations.

Roxanne Waty Veilleux
Adjointe de Me Jean-Sébastien D'Amours et Me Alix Félin-Germain

Veuillez noter qu'en raison de la pandémie COVID-19, nous continuons d'exercer nos activités en mode télétravail et nous sommes toujours disponibles pour vous assister. Notez que nos bureaux ne sont pas accessibles pour le moment. Nous vous remercions de votre compréhension.

Tél. : 418 658-9511, poste 218
Télec. : 418 658-6100

TREMBLAYBOIS.CA



Mise en garde : l'utilisation du courrier électronique peut comporter des risques, notamment de violation de confidentialité de l'information. Si vous ne désirez pas que nous échangions par ce mode, veuillez nous en faire part.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Seul le destinataire est autorisé à prendre connaissance du présent document et ses annexes. **Son contenu est confidentiel** et relève du secret professionnel de l'avocat. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu ce message par erreur, nous vous saurions gré de nous en aviser au **418-658-9966** et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autres ou le reproduire.

Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. fait affaires sous le nom de Tremblay Bois avocats.

Marleau, Kathleen

De: Marleau, Kathleen
Envoyé: 28 janvier 2022 10:49
À: Bleau, Alexandra
Cc: Moran, William
Objet: NOTIFICATION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE: 200-06-000244-205 / 200-06-000243-207 - Mélanie Anctil / Marcel Gagnon c. Station Mont-Sainte-Anne inc. c. Hydro-Québec et als. PREMIER PROTOCOLE DE L'INSTANCE
Pièces jointes: Protocole signé ML 2022 01 28.pdf

Selon l'article 149 du Code de procédure civile, nous sommes tenus de vous notifier la procédure ci-jointe. Cette dernière vous est envoyée à titre informatif seulement.

NOTIFICATION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

(Articles 133 et 134 C.p.c.)

BORDEREAU D'ENVOI

EXPÉDITEUR :

Me William Moran

HYDRO-QUÉBEC – AFFAIRES JURIDIQUES

75, boulevard René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Notre dossier : L061757 et L061758 WM

Téléphone : 514 289-2211, 3566

Courriel : moran.william@hydroquebec.com

Notifications : notification.avocats@hydroquebec.com

DESTINATAIRE :

Madame Alexandra Bleau

Chef Réclamations

333, boulevard Jean-Paul-Hogue, 1^{er} étage
St-Jérôme (Québec) J7Z 6Y3

Votre dossier : 159206

Téléphone : 877 824-2124, 2492

Courriel : bleau.alexandra@hydroquebec.com

DATE : Le 28 janvier 2022

NATURE DU DOCUMENT TRANSMIS : PREMIER PROTOCOLE DE L'INSTANCE

No CAUSE : 200-06-000244-205 / 200-06-000243-207

BORDEREAU D'ENVOI COMPLÉTÉ PAR :

Kathleen Marleau

Secrétaire juridique
Direction Activités réglementées et Litiges



Édifice Jean-Lesage
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Téléphone : 514 289-2211, 3545
Télécopieur : 514 289-2007
Notification : notification.avocats@hydroquebec.com
www.hydroquebec.com

Une énergie propre à nous.

Avis de confidentialité

Le présent courriel et toutes les pièces jointes peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Cette information est à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire le contenu du courriel sans le communiquer ou le reproduire.

Caroline Audet

De: Caroline Audet
Envoyé: 28 janvier 2022 09:22
À: 'dtremblay@mdlenergie.com'
Cc: Benjamin Poirier
Objet: 415-319 / Northbridge Assurances / Recours collectif (arrêt des gondoles Mont-Sainte-Anne - 21 février 2020). Marcel Gagnon c. MSA et als. / No Cour : 200-06-000244-205 et 200-06-000243-207
Pièces jointes: Protocole signé ML 2022 01 28.pdf

Bonjour Monsieur Tremblay,

Conformément à l'article 149 du Code de procédure civile, nous vous notifions le *Premier Protocole de l'instance* en date de ce jour, lequel représente les étapes procédurales à venir.

Le protocole vous est transmis à titre informatif et vous n'avez aucune action à poser à la suite de sa réception, outre que d'en conserver une copie à vos dossiers.

BORDEREAU D'ENVOI PAR COURRIEL (Article 134 C.p.c.) (Notification par courrier électronique)	
Date de l'envoi : Québec, le 28 janvier 2022	
Cour supérieure Province de Québec District de Québec No : 200-06-000244-205 et 200-06-000243-207	
<u>DESTINATAIRE :</u> Monsieur Dave Tremblay MDL ÉNERGIE 1080, rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W 4L1 Courriel : dtremblay@mdlenergie.com	<u>EXPÉDITEUR :</u> Maître Annie Pelletier MICHAUD LEBEL, S.E.N.C.R.L. 1265, boulevard Charest Ouest Bureau 1265 Québec (Québec) G1N 2C9 Téléphone : 418 688-2225 Télécopieur : 418 688-5524 <i>Notre dossier : 415-319</i> Courriel : apelletier@michaudlebel.com
Nature du document notifié : Premier Protocole de l'instance	
Nombre de pages du document transmis : 11	
Avis de confidentialité :	

Si ce document vous est transmis par erreur, vous voudrez bien en aviser immédiatement l'expéditeur et détruire le document reçu sans le reproduire.

Michaud LeBel

S.E.N.C.R.L.

www.michaudlebel.com

Caroline Audet

**Adjointe juridique de M^e Maxime
Dixon-Dionne, M^e Benjamin Poirier et
M^e Annie Lacroix-Boulanger**

1265, boulevard Charest Ouest
Bureau 1265
Québec (Québec) G1N 2C9

Tél. : 418 688-2226, poste 301

Télé. : 418 688-5524

Avertissement concernant la confidentialité Le présent message est à l'usage exclusif du ou des destinataires mentionné(s) ci-dessus. Son contenu est confidentiel et assujéti au secret professionnel. Si vous avez reçu le présent message par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement et le détruire en vous abstenant d'en faire une copie, d'en divulguer le contenu ou d'y donner suite.

De : [Lyse Dompierre](mailto:Lyse.Dompierre)
A : michel.guay@franklinempire.com
Cc : [Kathleen Dufour](mailto:Kathleen.Dufour)
Objet : Marcel Gagnon c. Station Mont-Sainte-Anne inc. c. Hydro-Québec et al. 200-06-000243-207 - 200-06-000244-205
NOTIFICATION - Premier protocole de l'instance n/d 100.871
Date : 28 janvier 2022 10:50:00
Pièces jointes : [Protocole de l'instance\(1519617.5\) ggst CG 27 JANVIER 2022.pdf](#)

BORDEREAU DE NOTIFICATION PAR COURRIEL

(Art. 133 et 134 C.p.c.)

DATE : Québec, le 28 janvier 2022 **PAGES :** 1 document pdf
(11 pages)

DOCUMENT : Premier Protocole de l'instance en matière civile

EXPÉDITEUR : **Me Kathleen Dufour**
CARTER GOURDEAU AVOCATS S.E.N.C.R.L.
5600, boulevard des Galeries, bureau 333
Québec (Québec) G2K 2H6
Tél.: (418) 628-1800 #225 ■ Téléc.: (418) 628-1801
Courriel: kdufour@cartergourdeau.ca
Notre dossier : 100 - 871

COUR : Cour ACTION COLLECTIVE Cour supérieure

DISTRICT : Québec

NO DE COUR : 200-06-000243-207
200-06-000244-205

NOM DES PARTIES : Marcel Gagnon c. Station Mont-Sainte-Anne inc. c. Hydro-Québec,
Doppelmayr Canada ltée, Moteurs électriques Laval ltée, Franklin Empire inc.,
Thetford armature inc. et MDL énergie inc.

DESTINATAIRE(S) :

Nom

DOSSIER

COURRIEL

Monsieur Michel Guay
FRANKLIN EMPIRE INC.

Michel.guay@franklinempire.com

Monsieur Guay,

Nous vous transmettons en annexe le protocole de l'instance qui a été convenu entre les parties dans ce dossier, lequel contient les prochaines étapes et procédures à venir.

Conformément aux dispositions du nouveau Code de procédure civile, nous devons vous notifier celui-ci compte tenu que votre signature n'apparaît pas sur le document. Cependant, aucune action immédiate n'est requise de votre part. Nous verrons à communiquer avec vous en temps opportun pour vous indiquer les prochaines étapes du dossier. Veuillez noter qu'il est possible que les dates indiquées au protocole soient modifiées par les avocats des parties ou selon les instructions reçues de la Cour.

Nous vous invitons à communiquer avec nous pour tout renseignement additionnel.

Meilleures salutations.

Lyse Dompierre, adjointe

de Me Kathleen Dufour, Me Rosalie Dégarie et Me Éric Beaulieu

ldompierre@cartergourdeau.ca | Téléphone : (418) 628-1800 poste 233

CARTER | GOURDEAU
AVOCATS S.E.N.C.R.L.

5600, boul. des Galeries, bureau 333, Québec (Québec) G2K 2H6

notification@cartergourdeau.ca | Télécopieur : (418) 628-1801

CONFIDENTIALITÉ. Ce message est confidentiel. S'il ne vous est pas destiné, veuillez en aviser l'émetteur immédiatement et le détruire intégralement. Au destinataire : Nous considérons que l'utilisation du courrier électronique assure une protection de la confidentialité de l'information. Si vous préférez un moyen de communication plus sécuritaire, veuillez nous en aviser.

CONFIDENTIALITY WARNING. This e-mail is confidential. If you are not the intended recipient, please notify us immediately and delete it in its entirety. To the intended recipient: We consider that sending an e-mail message does provide confidentiality protection. Should you prefer a more secure mode of communication, please notify us.

Comeau, Danielle

De: Comeau, Danielle
Envoyé: 27 janvier 2022 14:37
À: Alain.Anctil@mel.ca
Objet: Notification | Protocole | M. Gagnon et M. Anctil c. Station Mont-Sainte-Anne-Inc. et als
| C.S.: 200-06-000243-207 & 200-06-000244-205
Pièces jointes: Protocole de l'instance_2022-01-27.pdf

Monsieur Anctil,

Veillez trouver sous pli le Protocole de l'instance dûment signé dans le cadre du dossier précité.

La présente notification est requise en vertu de l'application du nouveau *Code de procédure civile*, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, et plus particulièrement en vertu de l'article 149 C.p.c.

Prenez note qu'aucune action de votre part n'est requise et que ce document vous est transmis uniquement à titre d'information.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question supplémentaire.

Espérant le tout conforme,

BélangerSauvé

Danielle Comeau
Adjointe juridique
t. 514 876.6307
f. 514 878.3053
dcomeau@belangersauve.com
www.belangersauve.com

Ce message électronique de Bélanger Sauvé peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, soyez avisé que toute diffusion ou transcription de cette communication est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement et détruire toute copie en votre possession.

Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L. – 5, Place Ville Marie, bureau 900, Montréal (Québec) H3B 2G2 – t. 514 878.3081

Francesca Sciortino

From: Francesca Sciortino on behalf of Andrée-Ann Robert
Sent: January 27, 2022 3:24 PM
To: Neil Jackson
Subject: E-MAIL NOTIFICATION - CASE PROTOCOL our file: 4677-19758 Marcel Gagnon & 4677-19809 Mélanie Anctil 200-06-000243-207 and 200-06-000244-205
Attachments: Protocole de l'instance(1519617.5) ggst 27 JANVIER 2022.pdf

Dear Mr. Jackson,

Pursuant to article 148 of the new *Code of Civil Procedure of Quebec*, we need to notify the Case Protocol agreed upon between attorneys for the parties. This Protocol establishes an agreement between the parties concerning the progress of the file, a schedule of the procedural steps. Also, it exposes briefly the position of each of the parties involved.

Please note that this document is sent to you for information purposes and does not require follow-up on your part.

Please do not hesitate to contact the undersigned for any questions or comments.

Francesca Sciortino
Adjointe juridique de / Legal Assistant to
Me Andrée-Ann Robert and Me François Joubert



600, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 1910
Montréal, Québec, H3A 3J2
Tel 514 397-0066 ext.251
Fax 514 397-0393
Web www.gasco.qc.ca

Pour les notifications, veuillez utiliser cette adresse courriel : notifications@gasco.qc.ca

AVIS: Ce courriel privilégié et confidentiel est destiné à la seule personne ou entité à laquelle il est adressé. Pour toute autre personne, toute action prise en rapport à ce courriel ainsi que toute lecture, reproduction, transmission et/ou divulgation d'une partie ou de l'ensemble de celui-ci est interdite. Si vous n'êtes pas la personne autorisée à recevoir ce courriel, S.V.P. le retourner à l'expéditeur et le détruire. Bien que ce courriel ait été traité contre les virus, il est de la responsabilité du destinataire de s'assurer que l'envoi en est exempt. Nos communications avec vous peuvent contenir des renseignements confidentiels ou protégés par le secret professionnel. Si vous désirez que nous communiquions avec vous par un autre moyen de transmission que le courrier électronique ordinaire non sécurisé, veuillez nous en aviser.

=====

NOTICE: This privileged and confidential email is intended only for the individual or entity to whom it is addressed. With regard to all others, any action related with this email as well as any reading, reproduction, transmission and/or dissemination in whole or in part of the information included in this email is prohibited. If you are not the addressees, immediately return the email to sender prior to destroying all copies. Even if this email is believed to be free from any virus, it is the responsibility of the recipient to make sure that it is virus exempt. Our communications to you may contain confidential information or information protected under solicitor-client privilege. Please advise if you wish us to use a mode of communication other than regular, unsecured email in our communications with you.

De : [Marie Joan Lai Kwan](#)
A : [Monsieur Luc Guy](#)
Cc : [Camille Duguay](#); [Marc James Tacheji](#)
Cci : [Doppelmayr Canada Ltée](#) [Actions collectives](#) [Mont Sainte Anne](#) [298071_00011_03](#) [Email](#) [Courriels](#)
Objet : Notification - Marcel Gagnon c. Station Mont-Sainte-Anne Inc. et al. - 200-06-000243-207 - Notre réf. : 298071.00011 [FMD-CE.FID10597182]
Date : 27 janvier 2022 14:17:30
Pièces jointes : [116037184 CANADA EAST\(1\) 2022-01-27 Protocole de l'instance signé FMD.PDF](#)

Bonjour monsieur Guy,

Veillez trouver ci-joint une copie du Protocole de l'instance dans le cadre du dossier mentionné en objet. Ce document établit les étapes procédurales à accomplir dans le cadre de la mise en état de votre dossier et vous est transmis à titre indicatif. Aucune action n'est requise de votre part.

Nous demeurons bien évidemment disponibles pour toute question ou tout commentaire relativement à la présente.

Cordiales salutations,

 Marie Joan Lai Kwan
ADJOINTE JURIDIQUE

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
T. +1 514 397 4315 | F. +1 514 397 7600
mlai@fasken.com | www.fasken.com
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500, Montréal, Québec H4Z 1E9

NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
(Art. 133 - 134 du *Code de procédure civile*, RLRQ c. C-25.01)

Parties :	Marcel Gagnon c. Station Mont-Sainte-Anne Inc. et al.
Cour :	Cour supérieure
District judiciaire :	Québec
Localité :	Québec
Numéro de cour :	200-06-000243-207

Expéditeur :	Camille Duguay +1 514 397 7599	Fasken Martineau DuMoulin 800, rue du Square-Victoria, bureau
---------------------	-----------------------------------	---

cduguay@fasken.com 3500
Notre réf. : 298071.00011 C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Télécopieur : +1 514 397 7600

Destinataire(s) :

Monsieur Luc Guy Doppelmayr Canada Luc.Guy@doppelmayr.ca
Ltée

Document(s) notifié(s) :

Titre du document	Type	Nb pages	Taille
Protocole de l'instance	PDF	10	236KO

Veillez communiquer avec l'expéditeur en cas de difficultés techniques avec les documents.

Roxanne Waty Veilleux

De: Josee Riendeau <jriendeau@gstlex.com>
Envoyé: 27 janvier 2022 15:59
À: meb@thetfordarmature.com
Objet: Marcel Gagnon / Mélanie Anctil c. Station Mont-Saint-Anne c. Thetford Armature inc. et al - N/D: 031163-256
Pièces jointes: Protocole signé GST 2022 01 27.pdf

Notification de procédure

Cher monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint copie du Protocole de l'instance convenu entre les avocats des parties, lequel doit être notifié aux clients en vertu de l'article 149 du *Code de procédure civile*.

Nous vous prions de noter que ce document vous est transmis afin que vous puissiez prendre connaissance de son contenu et compléter votre dossier.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous prions d'agréer, cher monsieur, nos salutations distinguées.



Josée Riendeau, adjointe de / assistant to

Yves Tourangeau, avocat - attorney
Arbitre accrédité / Certified Arbitrator (IMAQ)
Médiateur accrédité / Certified Mediator (IMAQ)
Gilbert Simard Tremblay s.e.n.c.r.l. / l.l.p.
1200, av. McGill College, Suite 1800, Montréal, Québec H3B 4G7
Ligne directe / Direct Dial : (514) 394-2700 #3718
Télécopieur / Fax : (514) 394-0014
www.gstlex.com

Notifications: notification@gstlex.com

AVANT D'IMPRIMER, PENSEZ À L'ENVIRONNEMENT
THINK OF THE ENVIRONMENT BEFORE PRINTING

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ Le contenu de ce courriel est confidentiel et relève du secret professionnel de l'avocat et est à l'usage exclusif du destinataire mentionné ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de diffuser, distribuer ou reproduire ce message. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par téléphone et en effacer toutes les copies. Merci. // CONFIDENTIALITY NOTICE The content of this e-mail is confidential, is privileged and is intended for the exclusive use of the addressee. Any other person is strictly prohibited from disclosing, distributing or reproducing it. If you have received this e-mail by error, please notify us immediately by telephone and delete all copies. Thank you.

No : **200-06-000243-207**
ET
200-06-000244-205
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)
DISTRICT DE QUÉBEC

MARCEL GAGNON,
Demandeur
C.
STATION MONT-SAINTE-ANNE INC.,
Défenderesse /Demanderesse en intervention forcée et en garantie
C.
HYDRO-QUÉBEC,
ET
DOPPELMAYR CANADA LTÉE,
ET
MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE,
ET
FRANKLIN EMPIRE INC.,
ET
THETFORD ARMATURE INC.,
ET
MDL ÉNERGIE INC.,
Défenderesses en intervention forcée et en garantie

MÉLANIE ANCTIL,
Demanderesse
C.
STATION MONT-SAINTE-ANNE INC.,
Défenderesse /Demanderesse en intervention forcée et en garantie
C.
HYDRO-QUÉBEC,
ET
DOPPELMAYR CANADA LTÉE,
ET
MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE,
ET
FRANKLIN EMPIRE INC.,
ET
THETFORD ARMATURE INC.,
ET
MDL ÉNERGIE INC.,
Défenderesses en intervention forcée et en garantie

PROTOCOLE DE L'INSTANCE
(Article 148 C.p.c.)

Nature : Dommages (05)

M^e Jean-Sébastien D'Amours Réf. 900-2893943/MED
jsdamours@tremblaybois.ca Casier 4 / BT-0375

TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

S.E.N.C.R.L.
AVOCATS

Iberville Un, bureau 200
1195, avenue Lavigerie
Québec (Québec) G1V 4N3

Téléphone : 418-658-9966
Télécopieur : 418-658-6100
www.tremblaybois.ca

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2022-PROC-00021824

Date et heure de transmission : 2022-01-28 14:58:47

Numéro de dossier judiciaire : 200-06-000244-205

Titre : Premier protocole de l'instance en matière civile

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre procédure soit considérée comme reçue à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)

Québec

© Gouvernement du Québec, 2022

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2022-PROC-00021819

Date et heure de transmission : 2022-01-28 14:56:54

Numéro de dossier judiciaire : 200-06-000243-207

Titre : Premier protocole de l'instance en matière civile

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre procédure soit considérée comme reçue à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)

Québec

© Gouvernement du Québec, 2022